



Antoine Chivot, Geneviève Lebailly, Benoît Mercuzot, Aline Sprysch et Jean-Marie Snauwaert

Avec Benoît MERCUZOT, le 27 septembre, faites le choix des communes !

➔ PRÉSERVER ET FORTIFIER LES COMPÉTENCES COMMUNALES

Il y a une vingtaine d'années, les intercommunalités ont été créées pour fortifier le niveau communal. Elles sont nécessaires pour l'exercice de compétences qui demandent une technicité ou des budgets conséquents.

Mais aujourd'hui, elles tendent au contraire à malmener et affaiblir les communes et les maires. C'est

la conséquence de leurs tailles. Les intercommunalités éloignent les maires du pouvoir de décision tout en exerçant des compétences de proximité (urbanisme et parfois, affaires scolaires).

Finalement, les EPCI deviennent un niveau de plus dans le mille-feuille administratif.

C'est illisible et intenable pour les maires qui, par définition, sont LE référent pour les habitants.

Certains voudraient le cantonner au rôle de garde champêtre ou de président de Comité des fêtes alors qu'il a un rôle central aux yeux des habitants. Ce rôle central, le maire doit le retrouver dans la loi et dans les faits.



« Je rappellerai en toutes circonstances que l'intercommunalité, ce n'est pas dire au maire "vous ne décidez plus", c'est dire au maire "vous décidez avec les autres maires". »

LA TAXE D'HABITATION COMPENSÉE À 100 % SUR LE LONG TERME

Des réformes importantes de la fiscalité locale se succèdent depuis plusieurs années : suppression de la taxe professionnelle ; réforme des valeurs locatives des locaux professionnels ; suppression de la taxe d'habitation et tout récemment, allègement des « impôts de production ».

Trop souvent, les collectivités territoriales y ont perdu et leurs protestations n'ont pas été entendues.

Le même phénomène ne doit pas se

reproduire avec la suppression de la taxe d'habitation : l'État doit s'engager à la compenser à 100% sur le long terme en prenant en compte l'évolution du bâti. Il faut donc continuer à déterminer la « valeur locative » des bâtiments nouveaux et prévoir chaque année la revalorisation de celle des bâtiments anciens.

L'État, par la loi, doit en outre donner aux collectivités territoriales une vision globale et pérenne de toutes leurs ressources (dotations, fiscalité

et taxes), en rapport avec les compétences qu'elles exercent vraiment. Elle doit également préserver un pouvoir de taux.

« J'amenderai tout texte de loi relatif aux ressources des collectivités territoriales afin qu'elles gardent un pouvoir de taux. »



LA 4G PARTOUT DANS NOS COMMUNES AVANT LA 5G

Trop de communes sont encore des zones blanches ou il est impossible d'appeler ou d'être appelé !

Pourtant, les réseaux de téléphonie mobile sont aujourd'hui nécessaires aux aspects les plus quotidiens de nos vies.

Le programme de l'État, intitulé « New Deal Mobile » est très insuffisant. La preuve ? En deux ans (2018-2020), le préfet de la Somme n'a déterminé que 8 communes à couvrir par les opérateurs dans un délai de 18 mois. À ce rythme, il faudra

30 ans pour que les zones blanches ou avec une connexion limitée disparaissent dans notre département ! 30 ans pendant lesquels les communes non connectées seront de moins en moins attractives pour y habiter, y travailler, y implanter une activité économique ou même y séjourner en vacances.

Ce programme n'est qu'une proposition de plus qui illustre la volonté de faire moderne (en utilisant des anglicismes) tout en se moquant du résultat sur le terrain.

Et dans le même temps, les opérateurs et l'État travaillent à la 5G... Le fossé entre les territoires ultra-connectés et les autres ne cessera donc de se creuser. C'est inacceptable !

« Je déposerai une proposition de loi introduisant un moratoire sur la 5G tant que l'ensemble du territoire ne sera pas couvert correctement par le réseau actuel. »

UNE EXCELLENCE AGRICOLE À PRÉSERVER

Notre agriculture est d'une richesse exceptionnelle grâce à la fertilité des sols et au savoir-faire des agriculteurs. Cette excellence agricole fait vivre notre département : chaque emploi dans l'agriculture génère en moyenne 11 emplois (dans l'industrie agro-alimentaire, dans la mécanique, la construction, etc ...)

Aujourd'hui, trop de décisions et de discours simplistes fragilisent l'agriculture et du même coup, toute notre économie.

L'État doit résister aux discours court-termistes et fixer un cap qui permette aux agriculteurs de se fixer un horizon à long terme.

Les enjeux immédiats :

- garantir que le plan de relance profite également à l'agriculture.
- PAC 2021/2027 un plus fort accompagnement des agriculteurs.
- refuser les traités commerciaux qui ne soumettent pas les importations aux mêmes règles que celles imposées aux productions françaises.
- ne pas interdire un traitement quand aucune recherche n'est engagée pour proposer une alternative.

Les agriculteurs participent à construire notre avenir. L'État doit les accompagner plutôt que les décourager.

« Je déposerai une proposition de loi instaurant une taxe sur les produits agricoles importés ne respectant pas les normes françaises de production. »

DÉNONCER L'« AGRI-BASHING »

Non, les agriculteurs ne sont pas des gens irresponsables :

- ils sont les premiers à constater le changement climatique avec l'avance des récoltes d'un mois en 10 ans.
- ils connaissent la toxicité de certains des produits qu'ils utilisent. S'appuyant sur des données scientifiques, ils dosent ces produits au plus juste des besoins des plantes.

Non, les agriculteurs ne sont pas opposés aux évolutions. L'innovation et l'expérimentation sont leur quotidien :

- les façons de produire se multiplient (agriculture de conservation, techniques culturales simplifiées, ...)
- les productions se diversifient et participent à la création de nouvelles filières, créatrices d'emplois.
- les circuits-courts vont se développer et les agriculteurs s'y emploient déjà. Ils viendront en complément des circuits traditionnels.

PROTÉGER ET VALORISER NOTRE PATRIMOINE NATUREL



Notre département est riche d'un patrimoine écologique exceptionnel. Au-delà de la richesse de ses sols, son littoral et ses bassins fluviaux sont uniques. Ces milieux sont un véritable atout pour notre territoire. Il faut associer protection et valorisation de leur caractère exceptionnel : c'est la clé de leur sauvegarde et du développement d'activités économiques pérennes.

La création par décret du 28 juillet 2020, après de longues années d'efforts conjugués de nombreux élus et territoires, du Parc Naturel Régional de la Baie de Somme Picardie Maritime rayonne sur l'intégralité du département et conforte l'idée que la préservation et la valorisation des zones humides doit se poursuivre tant sur la côte que dans les terres.

« En tant que sénateur, je vous accompagnerai dans vos souhaits de valorisation d'espaces naturels exceptionnels en m'inscrivant dans la continuité de l'action menée par mes pairs. »

LE SÉNATEUR : UN APPUI DIRECT ET CONSTANT AUX COMMUNES

Le sénateur ne dispose plus de la « dotation d'action parlementaire » ; Il ne peut donc plus financer les projets communaux.

Le sénateur doit conseiller les maires lorsqu'ils se trouvent démunis devant un problème. Il doit les mettre en relation avec les personnes ou administrations qui pourront les aider. Il doit aussi décrocher son téléphone

pour « faire bouger » telle ou telle administration.

« Je serai le porte-parole des communes auprès du Gouvernement au Sénat, auprès des administrations de l'État dans le département et la région. »

Dans chaque secrétariat de mairie, sur le bureau de chacun des maires, il doit y avoir le numéro de téléphone et le mail où joindre le sénateur.

Je serai régulièrement à vos côtés, tout au long de mon mandat pour vous écouter. Cela guidera mon action au Sénat.



Benoît MERCUZOT

58 ans

- Maire de Dury (2001-2014)
- Élu d'Amiens et de la Métropole aux finances (depuis 2014)
- Doyen de la Faculté de droit de l'Université de Picardie Jules Verne (2006-2014)
- Maître de conférence des Universités

Je serai régulièrement à vos côtés tout au long de mon mandat, pour vous écouter. Cela guidera mon action au Sénat.

SÉNAT 2020
MERCUZOT



Benoît MERCUZOT

06 76 28 22 76

benoitmercuzot.senat2020@gmail.com